

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 Février 2019 à 19 h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11

Etaients présents : DORDAIN Christian, SALLIO Michel, JONVAL Jean-Claude, DUCONSEIL Betty, DUCCESCHI Patrick, LOCUFIER Isabelle, USAI Thierry, SILVAIN Ginette, DEREGNAUCOURT Jocelyne, LEMAIRE Bruno, PINTE Patricia.

Excusés : ROYE Hervé (procuration à DORDAIN Christian), COQUEREL Olivier, MERLINO Léanna.

Secrétaire de la séance : Jonval Jean-Claude

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal
Du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité*

Point ajouté :

- Projet « Ferme Centre Bourg » - participation financière de la commune

Adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECLARE** que les comptes de gestion 2018 dressés par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ; **ADOpte** le compte de gestion 2018, dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Pour la circonstance, la présidence est donnée à M. Sallio Michel, 1^{er} Adjoint au maire, qui présente l'ensemble des recettes et des dépenses ainsi que le reste à réaliser, conformément à la nomenclature M14. M. le Maire assiste à la discussion mais se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal est invité à voter le Compte Administratif, dont la récapitulation peut ainsi se résumer :

- Dépenses de Fonctionnement : 394 916,49 €
- Recettes de Fonctionnement : 547 073,67 €
- Dépenses d'Investissement : 564 645,66 €
- Recettes d'Investissement : 418 385,16 €

- La section de fonctionnement se solde par un excédent de 298 697,35 €.

- La section d'investissement se solde par un excédent de 211 202,13 €.

Les restes à réaliser se soldant par un déficit de 253 280,00 €, c'est un besoin de financement net de 42 077,87 € (211 202,13 € - 253 280,00 €) qu'il faudra prévoir au budget primitif 2019 (compte 1068).

L'excédent de fonctionnement étant de 340 775,22 € moins le besoin de financement (42 077,87 €) c'est de 298 697,35 € dont nous disposerons pour le budget 2019 (compte 002).

Le Compte administratif 2018 de la commune est voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019

↳ Vote des Taux des Impôts Locaux 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des impôts locaux :

- 13.69 % pour la taxe d'habitation
- 10.69 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 38.71 % pour la taxe sur foncier non bâti

↳ Vote des Subventions 2019

Vu l'avis du bureau du 6 février 2019,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

| ASSOCIATIONS | SUBVENTION 2019 |
|--|------------------------|
| Anciens combattants de BUGNICOURT | 270 euros |
| Etoile Club de BUGNICOURT | 270 euros |
| Bugnicourt en Forme | 270 euros |
| Secours catholique | 270 euros |
| Amicale des Sapeurs Pompiers d'Arleux | 60 euros |
| Club de l'Amitié | 270 euros |
| Amicale Laïque Bugnicourtoise | 270 euros |
| Groupe Vocal « La Tarentelle » | 270 euros |
| V.T.T. Bugnicourt Club | 270 euros |
| A.P.E.B. (Association de Parents d'Elèves de Bugnicourt) | 270 euros |
| Prévention Routière | 100 euros |
| Association colombophile « L'Hirondelle » d'Arleux | 70 euros |
| Association « Au Fil de nos idées » | 270 euros |
| Association « Traits-d'Union » | 270 euros |
| Junior Association « Bugni's teens » | 1 000 euros |
| TOTAL | 4 200 euros |

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

↳ Plan d'investissement prévisionnel 2019, présenté par M. le Maire, est adopté par les élus.

PERSONNEL COMMUNAL - modification de poste

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Lebrun Eva exerce les fonctions d'aide au professeur à l'école maternelle, l'encadrement à la pause méridienne et l'entretien des locaux en qualité d'adjoint technique territorial contractuel depuis le départ en retraite de Mme Gailliard Martine.

Son contrat se termine le 28 février 2019.

Il est proposé de nommer Lebrun Eva sur l'emploi permanent à temps non complet.

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération décidant de créer un emploi d'agent de service en date de 3 mai 1989,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

Article 1 :

De porter, à compter du 1^{er} mars 2019, de 31h30 à 30 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'Adjoint technique territorial,

Article 2 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

OPERATION « FERME CENTRE BOURG »

La commune a délibéré sur le cadre d'intervention en matière de politique foncière, par délibération du 27 Mai 2008, définissant ainsi les règles et critères de l'accompagnement qu'elle souhaite mettre en œuvre pour la signature d'une convention opérationnelle.

L'opération permet de traiter la friche « Ferme PODEVIN » située sur l'artère principale de la commune et de revaloriser le cœur de bourg, mais également de développer l'offre de logements locatifs sociaux.

Elle se compose de 14 logements locatifs sociaux acquis améliorés et neufs de type 2 et type 3. L'aile Ouest de la ferme est conservée. Ce bâtiment en R+1 réhabilité accueillera 4 logements. Respectant l'esprit de cette ancienne bergerie, une construction neuve en R+1 de 10 logements sera réalisée à l'Est du site. L'ensemble des logements en rez-de-chaussée sera adapté PMR.

Le cœur de la ferme sera aménagé afin de permettre l'accès aux logements aux personnes à mobilité réduite (coursives et places de stationnement). 13 stationnements sécurisés seront réalisés à l'arrière de la ferme. L'EPF a acquis à la demande de la ville la Ferme Podevin en 2008. En 2017, le bailleur social Habitat du Nord a élaboré un programme définitif de 14 logements qui a fait l'objet d'une programmation de la CAD en 2018. L'opération a aussi été lauréate de l'appel à projet du Département « Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » accompagnant le développement de ce petit programme locatif en milieu rural.

Depuis ces accords de financement, des évolutions récentes ont entraîné une modification de l'économie du projet : augmentation de la TVA, baisse des loyers imposée par l'Etat.

Le coût d'opération réactualisée est de 1 956 870,70 €

Les prêts sollicités auprès de la CDC sont de 1 202 865 €.

Les subventions octroyées s'élèvent à 204 510 € dont 120 000 € du Département dans le cadre de l'appel à projet, 45 000 € par la CAD au titre des aides pour le développement du parc locatif social et 39 510 € par l'Etat au titre des aides à pierre.

Les fonds propres engagés par Habitat du Nord sont de 489 496 € soit près de 35 000 € par logement et 25% du plan de financement.

La minoration de prix de l'EPF, l'obtention de 204 510 € de subventions ainsi qu'un apport conséquent de fonds propres par Habitat du Nord, une subvention d'équilibre à hauteur de 60 000 € reste à trouver.

Par délibération en date du 5 juillet 2018, Douaisis-Agglo a décidé d'accorder une subvention d'équilibre d'opération à hauteur de 30 000 €.

Cette participation à l'atteinte du prix d'équilibre se fait à part égale avec la commune concernée et constitue le montant maximal de subvention qui serait octroyée.

A contrario, si le coût de l'opération était réévalué à la baisse à la livraison du programme, la subvention serait proportionnellement réduite.

Il est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'accorder une subvention d'équilibre d'opération à hauteur de 30 000 € équivalente à celle de Douaisis-Agglo,
- d'autoriser le Maire, ou son délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte cette proposition.

DSC PART 4 TRANSFORMEE EN FDC - MISE EN RESERVE

La CAD nous informe que la dotation de solidarité communautaire part 4 est transformée en fonds de concours communautaire pour 50% en 2018.

- dotation de l'année 127,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- de mettre cette somme en réserve pour l'année 2019.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé de M. le Maire,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est clôturée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2018-2019, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

| <u>Service</u> | <u>Nombre de postes</u> | <u>Diplôme préparé</u> | <u>Durée de la Formation</u> |
|-------------------------|-------------------------|---|------------------------------|
| <u>Ecole maternelle</u> | 1 | <u>CAP accompagnant éducatif petite enfance</u> | <u>2 ans</u> |

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019, au chapitre 002, article 6417 de nos documents budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

DEMANDE DES SUBVENTIONS

Suite à la présentation du plan d'investissement 2019, des dossiers de demande des subventions seront déposés. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte cette proposition.

DIVERS

- Travaux Chemin de Goelzin
- Travaux rue du Bois - en cours
- Annulation de la formation de base BAFA du 17 au 24 février prévue à l'école - trop faible nombre d'inscriptions (4 personnes inscrites)
- Sortie Jeunes à Europapark du 8 avril au 10 avril 2019

URBANISME

→ Déclaration préalable

- M. BRIEUX Damien, 10 rue de Fressain - carport
- M. et Mme FAIDHERBE Jean-François, 26 Chemin de Goelzin – pose de clôture